

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2015



Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 22
Votants : 29
Pour : 29
Contre : /
Abstention: /

DELIBERATION N° 7

L'an deux mil quinze, le quinze décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 9 décembre 2015

Objet :
Travaux de mise
en conformité de
l'assainissement
autonome du
restaurant « Le
Repaire » -
Demande de
financement
auprès de
l'Agence de l'Eau
et du
Département

Membres présents : F.GONZALEZ, L.DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P.ACEDO, C.ORDONNES, A.VALOT, N.DAUGA, JD BONNOME, D.ARMENGAUD, MJ ROQUES, JM BAGNERES-PEDEBOSCO, G. ELGART, J. DOS- SANTOS, G.MOSCHETTI, I.OXOBY-PAGNAN, M. LORDON, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. DAVID, P.FAVRAUD, F.DUPLASSO

Membres excusés : MA. THEBAUD (pouvoir à C.ORDONNES), A. LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES PEDEBOSCO), M.EVENE (pouvoir à MJ ROQUES), C.MARTIN (pouvoir à P.FAVRAUD), S.PUYO (pouvoir à J DOS-SANTOS), UA DEL PRADO (pouvoir à G.MOSCHETTI), C.DUFOUR (pouvoir à L.DARRIBEROUGE),

Secrétaire de séance : L.DARRIBEROUGE

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est propriétaire du bâtiment abritant le Restaurant « Le Repaire », actuellement fermé.

Il fait également état qu'un commerçant est intéressé par l'achat du fonds de commerce.

Cependant, préalablement à la remise en service de cet établissement, des travaux de mise en conformité du dispositif d'assainissement autonome sont rendus nécessaires.

Après étude des besoins, de l'exiguïté des lieux et de la proximité avec l'Adour, les travaux projetés consistent à l'installation d'une micro-station d'épuration dimensionnée pour 60 équivalent/habitant (120 repas/jour).

Le principe envisagé permettra de traiter, au-delà des rejets du restaurant, l'ensemble de la zone de la Cale.

Le coût des travaux est estimé à 62 000 € HT.

A ce titre, il est envisagé de solliciter un accompagnement financier au taux maximum au titre de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Département (dans le cadre de l'avenant au contrat de territoire)

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

Approuve les travaux de mise en conformité du dispositif d'assainissement autonome du bâtiment communal de la Cale abritant le restaurant « Le Repaire »,
Sollicite un accompagnement financier au taux maximum auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Département (dans le cadre de l'avenant au contrat de territoire),
Charge Monsieur le Maire de mener à bien l'ensemble de ces démarches.

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 16 décembre 2015
Le Maire,**

